

BATTERIES D'ACCUMULATEURS À FORCE MOTRICE INONDÉES TUBULAIRES T300, T310, T310-FP, T330 UTILISANT LA CHARGE CONVENTIONNELLE**GARANTIE LIMITÉE ET AJUSTEMENT DE LA GARANTIE**

Précédemment Tubular CMX, LMX, LMX-FP et MPX. Le présent Accord de garantie limitée et d'ajustement de la garantie est conclu entre Stryten Energy et l'Utilisateur initial en ce qui concerne les Batteries d'accumulateurs à force motrice inondées tubulaires de Stryten Energy destinées à l'alimentation en force motrice des véhicules électriques industriels.

GARANTIE LIMITÉE : Stryten Energy garantit à l'Utilisateur initial, sous réserve des Conditions et limitations décrites ci-dessous, qu'une Batterie d'accumulateurs à force motrice inondée tubulaire, lorsqu'elle est utilisée dans une application de force motrice de véhicule électrique industriel appropriée (une « Batterie couverte »), sera exempte de défauts de matériaux ou de fabrication pendant la période de garantie limitée suivante, à compter de la date d'expédition indiquée sur les documents d'expédition :

Pour les Utilisateurs initiaux aux États-Unis d'Amérique, au Canada, au Mexique et à Porto Rico :		Frais de transport payés par :
Un (1) an	Batteries à cinq et sept plaques	Stryten Energy
Cinq (5) ans	Toutes les autres dimensions de plaques	Stryten Energy
Pour les Utilisateurs initiaux de tous les autres pays :		Frais de transport payés par :
Un (1) an	Toutes les dimensions de plaques	Utilisateur initial

ACCORD D'AJUSTEMENT DE LA GARANTIE : Stryten Energy garantit en outre à l'Utilisateur initial, sous réserve des Conditions et limitations décrites ci-dessous, qu'une Batterie couverte ne fournira pas moins de 80 % de sa capacité nominale publiée en ampères-heures au rythme de 6 heures à une tension finale moyenne de 1,7 volt par cellule, lorsqu'elle est testée sous la supervision de Stryten Energy au cours de la Période d'ajustement de la garantie suivante après la Période de garantie limitée :

Pour les Utilisateurs initiaux aux États-Unis d'Amérique, au Canada, au Mexique et à Porto Rico :		Frais de transport payés par :
Un (1) an	Toutes les dimensions de plaques	Utilisateur initial
Pour les Utilisateurs initiaux de tous les autres pays :		Frais de transport payés par :
Un (1) an	Toutes les dimensions de plaques	Utilisateur initial

Si une Batterie couverte ne fonctionne pas comme prévu pendant la Période d'ajustement de la garantie, Stryten Energy (a) réparera la batterie pour qu'elle fonctionne comme prévu ou (b) acceptera le retour de la batterie et créditera l'Utilisateur initial d'un montant proportionnel pour l'achat d'une Batterie couverte de remplacement d'une capacité égale ou supérieure. Si la batterie est réparée, l'Utilisateur initial sera responsable de tous les frais (pièces et main d'œuvre) dans la mesure où ces frais dépassent le crédit au prorata des cellules utilisées pour la réparation. Le crédit au prorata est déterminé en multipliant le prix d'achat net de la batterie initiale (ou le prix courant des cellules utilisées pour la réparation) par une fraction, le dénominateur étant le nombre de mois de la Période de garantie et de la Période d'ajustement de la garantie combinées et le numérateur étant le nombre de mois entiers restant dans la Période d'ajustement de la garantie.

CONDITIONS : Stryten Energy n'aura aucune obligation en vertu du présent Accord à moins que l'Utilisateur initial n'établisse que les conditions suivantes ont été remplies :

1. La batterie répond aux exigences de dimension, de conception et de capacité du véhicule électrique dans lequel elle est utilisée et répond aux exigences spécifiées par Stryten Energy concernant le nombre de batteries nécessaires pour l'application de service de l'Utilisateur initial. Il incombe à l'Utilisateur initial de signaler par écrit à son représentant local de Stryten Energy toute modification de l'application et de l'utilisation prévues à l'origine pour une batterie.
2. Pour les batteries d'accumulateurs à force motrice T310 et les systèmes de batteries T310-FP avec chargeur embarqué, l'équipement de charge utilisé avec la batterie répond aux exigences suivantes :
 - pour des intervalles d'arrosage allant jusqu'à 45 jours : tout chargeur de la série SCR avec un profil de charge I-E-I
 - pour des intervalles d'arrosage allant jusqu'à 90 jours : un chargeur de marque Stryten Energy avec un profil de charge à faible entretien.
3. La batterie a été chargée et entretenue conformément aux instructions d'installation et d'utilisation publiées par Stryten Energy et aux autres instructions qui peuvent être fournies par Stryten Energy, comme le prouve le carnet d'entretien de l'Utilisateur initial. L'installation d'un système d'arrosage unique ne dispense pas l'Utilisateur initial de suivre les instructions d'installation et d'utilisation de Stryten Energy ou les instructions du fabricant du système d'arrosage concernant l'inspection et l'ajustement du niveau d'électrolyte, à condition que ce système d'arrosage unique ait été approuvé par Stryten Energy. La vitesse maximale de démarrage de la charge est limitée à 18 ampères ou moins par 100 ampères-heures de la capacité nominale indiquée sur la plaque signalétique de la batterie.

4. L'utilisation de la batterie est limitée à un cycle de charge et de décharge par période de 24 heures et à un maximum de 300 cycles par période de douze (12) mois.
5. La décharge maximale de la batterie est limitée à 80 % de sa capacité.
6. La batterie n'est pas exposée à un froid ou une chaleur excessifs, à un accident, à une mauvaise utilisation, à un abus ou à d'autres dommages ou détériorations. La température moyenne quotidienne de l'électrolyte de la batterie ne doit pas dépasser 43°C (110°F) ni descendre en dessous de 15°C (60°F).
7. La batterie n'a pas été équipée d'un Système d'arrosage à point unique (SPWS) non approuvé ou d'un SPWS installé par un représentant non autorisé de Stryten Energy. Seules les installations de fabrication, les centres de distribution et les représentants autorisés des services Stryten Energy sont autorisés à installer des systèmes d'arrosage à point unique approuvés par Stryten Energy sur les Batteries couvertes.
8. Le représentant de Stryten Energy a été autorisé, sur demande, à des heures et des intervalles raisonnables, à inspecter la batterie, à observer ses conditions d'utilisation, à examiner le carnet d'entretien de l'Utilisateur initial et à procéder à d'autres inspections nécessaires pour déterminer si les Conditions de la garantie ont été respectées.

Tout cas de « charge d'opportunité », de charge rapide ou d'autres régimes de charge non recommandés dans les instructions d'installation et d'utilisation publiées par Stryten Energy annulera toutes les garanties. Une batterie soumise à des conditions d'utilisation inhabituelles ou sévères fera l'objet d'une couverture de garantie réduite et/ou de conditions et limitations de garantie supplémentaires. Veuillez communiquer avec votre représentant local de Stryten Energy pour plus de renseignements sur ces applications.

Les batteries peuvent être équipées de dispositifs de surveillance par Stryten Energy. La détérioration ou la manipulation de ces dispositifs annule toutes les garanties. Tout ajout de dispositifs de surveillance fixés à la batterie, non autorisé par Stryten Energy, annulera toutes les garanties.

GARANTIE LIMITÉE DU CHARGEUR : Stryten Energy garantit à l'Utilisateur initial que le Chargeur de système T310-FP est exempt de défauts de matériaux et de fabrication pendant une période de DOUZE (12) MOIS à compter de la date d'expédition, telle qu'indiquée sur les documents d'expédition. En cas de décharge de la présente Garantie limitée du chargeur, Stryten Energy réparera ou remplacera, à sa discrétion, le Chargeur selon les besoins, aux frais de Stryten Energy (pièces et main d'œuvre). Les contacts du commutateur principal, les fusibles, les ampoules et les filtres ne sont pas garantis, sauf s'ils sont jugés défectueux par Stryten Energy avant l'utilisation. L'Utilisateur initial sera responsable de tous les frais de transport, sans frais à bord, aux installations de Stryten Energy. Le Chargeur réparé ou remplacé sera couvert par la présente Garantie limitée du chargeur pour le reste de la Période de garantie limitée du chargeur d'origine. La poursuite de l'utilisation d'un Chargeur après la découverte d'un défaut couvert par la présente Garantie limitée du Chargeur annulera toutes les garanties.

LIMITES : LES DROITS ET OBLIGATIONS DÉFINIS DANS LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE ET L'ACCORD D'AJUSTEMENT DE LA GARANTIE SONT EXCLUSIFS ET REMPLACENT TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPLICITES, IMPLICITES OU LÉGALES, Y COMPRIS LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. La présente Garantie limitée et l'Accord d'ajustement de la garantie ne peuvent être cédés ou transférés par l'Utilisateur initial et constituent le recours exclusif pour toute réclamation, tout dommage ou toute perte résultant d'un défaut ou d'une défaillance d'une Batterie d'accumulateurs à force motrice T310. Stryten Energy n'est pas responsable des pertes ou dommages consécutifs, accessoires, commerciaux, matériels ou basés sur une obligation délictuelle ou contractuelle.

En cas de réclamation en vertu des présentes, l'Utilisateur initial doit immédiatement informer le représentant commercial de Stryten Energy auprès duquel la batterie a été achetée et, selon les instructions, renvoyer la batterie à un centre de service agréé et désigné par Stryten Energy. Tous les frais de transport et autres frais de manutention liés à l'envoi de la batterie au centre de service et au retour de la batterie réparée ou de son remplacement seront payés par Stryten Energy pendant une période de douze (12) mois à compter de la date d'achat et seront ensuite à la charge exclusive de l'Utilisateur initial. L'Utilisateur initial cède à Stryten Energy tous les titres et intérêts relatifs à la Batterie couverte lorsque Stryten Energy fournit soit une batterie de remplacement, soit un crédit au prorata conformément au présent Accord. Si, dans l'attente de la réparation ou du remplacement d'une Batterie couverte, l'Utilisateur initial choisit de recevoir une batterie de location à court terme Stryten Energy, l'Utilisateur initial paiera à Stryten Energy les frais de location à court terme standard applicables à une période raisonnable de possession pour de telles réparations. La batterie initiale deviendra la propriété de Stryten Energy.

Les parties acceptent mutuellement l'Accord de garantie limitée et d'ajustement de la garantie susmentionné dans le cadre des conditions de vente négociées applicables à toutes les Batteries d'accumulateurs à force motrice T310 expédiées à l'Utilisateur initial pour l'utilisation de la force motrice dans les véhicules électriques industriels. Le présent Accord constitue l'intégralité de l'accord sur le sujet susmentionné et ne peut être modifié que par un accord écrit mutuel signé par Stryten Energy et l'Utilisateur initial.

STRYTEN ENERGY

É.-U./PR 877 462-4636 CAN 800 268-2698 MEX +52 5543527927